

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du lundi 19 novembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. TRAHARD et M. BORDAT

Convocation envoyée le 12 novembre 2012

Publié le 20 novembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 5

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Louise BORSATO
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON,	M. Mohamed BEKHTAOUI,	Mme Christine MASSU,
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA,	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN,	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT,	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL,	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE, DIJON	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND,	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAI,	Mme Hélène ROY,	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD,	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD,	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY,	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD,
M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE,	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Alain MILLOT		

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE,
M. Gaston FOUCHERES	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Philippe GUYARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Marché de Gros - 19/21 rue de Skopje - Résiliation de baux emphytéotiques -
Acquisition d'un tènement foncier sur la Ville de Dijon**

Il est rappelé que l'opération de réaménagement du site du « Marché de Gros » a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise du 26 juin 2008. Il a également été décidé de dédier cette zone aux activités agro-alimentaires.

La majorité des terrains appartiennent à la Ville de Dijon et font l'objet de baux emphytéotiques de 90 à 99 ans au profit des entreprises qui y ont construit leurs entrepôts.

Les entreprises détentrices de baux ont la possibilité de solliciter du Grand Dijon le rachat de leurs bâtiments par reprise des baux emphytéotiques.

Par délibération du 10 février 2011, le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir sur la société Pomona les locaux situés 19-21, rue de Skopje et s'est substitué ainsi aux droits du vendeur dans les baux emphytéotiques initiaux des 27 mai 1963 et 18 mai 1971 conclus avec la Ville de Dijon, sur les parcelles cadastrées section AK n°71, 70 et 201.

Afin de régulariser la situation foncière de ce tènement, dans la perspective d'une future cession de ce site, en pleine propriété et après démolition des entrepôts et bureaux vétustes existants, à une entreprise souhaitant restructurer ses activités agro-alimentaires, il est proposé de résilier les baux emphytéotiques sur ces parcelles et d'acquérir sur la Ville de Dijon l'assiette foncière correspondante, d'une superficie de 11 860 m². En considération de l'intérêt économique de la revitalisation du Marché de Gros et des investissements de réaménagement à la charge du Grand Dijon, cette acquisition interviendra moyennant 5 euros symboliques.

Il est également proposé d'acquérir une emprise préalablement déclassée d'une partie de la rue de Skopje, d'une superficie d'environ 2 900 m², au prix de 25 € le m² conforme à l'évaluation de France Domaine, afin de permettre de disposer d'un tènement foncier unifié et cohérent.

Vu l'avis du Bureau et des Commissions

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de résilier** par anticipation les baux emphytéotiques initiaux des 27 mai 1963 et 18 mai 1971 conclus entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la Ville de Dijon sur les parcelles cadastrées section AK n°71, 70 et 201 et d'acquérir l'assiette foncière d'une superficie de 11 860 m², moyennant 5 € symboliques ;
- **d'acquérir** une emprise de la rue de Skopje, préalablement désaffectée et déclassée du domaine public communal, représentant une superficie d'environ 2 900 m², telle que représentée sur le plan annexé au rapport, moyennant le montant unitaire de 25 € le m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ces acquisitions par actes notariés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et document à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

